

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 25 (1840)

Protokoll: Seconde séance

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SECONDE SÉANCE,***Mardi, 25 Août, à 7 heures du matin.***

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

1. M. le Président fait à l'assemblée l'indication des membres de la Société décédés depuis la dernière session; savoir : MM. Hegetschweiler et de Durler, de Zurich; M. le notaire Wicht, de Fribourg; M. le Professeur Dollmayer, de Soleure; M. Louis Levade, l'un des fondateurs de la Société à Mornex et M. Henri Venel, de Vaud; M. le Doct. Allamand, de Neuchâtel, et M. Obermeyer, pharmacien à Bâle.

2. La liste des candidats, au nombre de 41, ayant été distribuée, il est procédé à une votation au scrutin secret, qui donne pour résultat l'admission de tous les récipiendaires, à la presque unanimité. Quatre listes seulement ont offert quelques votes négatifs concernant l'un ou l'autre des candidats. Ils sont en conséquence tous proclamés membres de la Société.

3. M. le Président annonce que le Comité général, sur la demande de la section zuricoise, propose de décider que la prochaine réunion de la Société helvétique des sciences naturelles ait lieu, en 1841, à Zurich. M. le Prof. Schinz réitère à l'assemblée cette demande, et elle est accueillie unanimement.

4. On procède ensuite au scrutin secret pour la nomination du Président de la Société pour 1841. M. le Professeur Schinz ayant réuni la très-grande majorité des suffrages, est en conséquence élu et proclamé Président pour l'année prochaine. Il accepte en remerciant l'assemblée et en l'invitant à un nombreux concours à Zurich.

5. Sur l'annonce que M. Escher de la Linth, avait quitté la place de caissier au secrétariat général, dans laquelle il avait encore une année à faire, ayant été élu en 1838, et que les deux membres restans l'avaient provisoirement remplacé par M. Otto Wertmüller, l'assemblée décide de prier ce dernier de conserver la place qui l'occupe, et il est à cet effet confirmé comme caissier pour trois ans, à dater de cette réunion.

6. M. le Prof. De la Rive, de Genève, fait deux propositions. Par la première, il demande qu'à l'imitation de ce qui a été fait à Fribourg, l'époque de la réunion de la Société ait lieu vers la fin du mois d'Août, parce que cette époque, correspondant partout avec les fêtes des universités et académies, permet une plus nombreuse affluence. Par la seconde il demande que revenant aux anciens statuts, on ne divise plus la Société par sections, dans ses réunions annuelles. Son motif est que les membres de l'assemblée, ainsi fractionnée, sont réduits à n'entendre traiter que des objets concernant une seule branche des sciences naturelles, dans la section dont ils font partie, et se trouvent ainsi privés des communications, souvent beaucoup plus intéressantes, qui ont lieu dans les autres sections; privation dont la sécheresse des rapports sommaires dans l'assemblée générale ne saurait les dédommager.

Une discussion s'engage sur la seconde proposition. M. Meyer, de St. Gall, rappelle les considérations qui ont motivé la division en sections, nécessitée surtout par l'augmentation des sociétaires. — M. Lardy fait observer que cette division a moins d'inconvéniens que n'en avait autrefois la désertion amenée par la lecture en commun de mémoires d'un intérêt tout-à-fait spécial. Il ajoute que rien n'empêche de réserver aux séances générales les mémoires distingués qui peuvent intéresser tous les sociétaires. — M. de Candolle, père, tout en convenant qu'il y a des motifs pour

et contre la proposition, l'appuie comme plus favorable au but général de la Société. Celui-ci consiste plutôt à étendre les relations et les connaissances diverses parmi les sociétaires, qu'à les restreindre dans les spécialités. Les mémoires rédigés pour n'être présentés qu'à une section restent dans de petits détails, tandis qu'il n'en est pas de même, s'ils doivent être soumis à une assemblée générale. La division est une imitation des sociétés étrangères, beaucoup plus nombreuses que la nôtre, où souvent des sections ont peine à se former. Dès lors il nous convient mieux de revenir à nos anciens statuts. — Se prononçant dans le même sens, M. le colonel Fischer, de Schaffouse, désire que l'on examine s'il n'y a pas moyen de régler la chose de manière à lire dans les assemblées générales les travaux d'un intérêt général, en ne réservant aux sections que ceux qui traitent des matières tout-à-fait spéciales. — M. Emmanuel de Fellenberg insiste particulièrement à ce que la proposition soit appréciée par le Comité central de 1841, sous le rapport du plus grand intérêt pour la Suisse.

Sur la proposition de M. le Président, on décide de renvoyer le premier point de la proposition de M. le Prof. De la Rive, concernant l'époque des réunions, au Comité central à Zurich, pour qu'il le prenne en sérieuse considération, et quant au second point, relatif à la division en sections, de soumettre cette question à l'examen des Sociétés cantonales, en les invitant à envoyer leur avis motivé au Comité central de 1841, qui devra faire son rapport et ses propositions à l'ouverture de la première séance.

7. On procède ensuite à la passation des comptes, envoyés, avec les pièces à l'appui, par M. Escher de la Linth, caissier au secrétariat général.

M. le Trésorier cantonal Vonderweid, chargé de l'examen de ces comptes, avec M. Volmar, président de la section cantonale, et M. Gøetz, pharmacien, fait lecture de son

rapport, au nom de cette commission, qui, ayant examiné et vérifié les comptes dans leurs détails, les a trouvés justes et conformes aux pièces à l'appui, et en propose conséquemment l'acceptation. Le résultat de ces comptes a fait connaître que le capital en caisse était, à la fin de 1838, de 8,130 francs 75 rap.; mais qu'il a été payé en 1839 à M. Coulon, de Neuchâtel, une somme de 4,200 fr., pour impression des mémoires de la Société, dont la dépense rentrera sans doute par la vente de ces mémoires; ce qui a réduit le capital en caisse à la fin de l'année 1839 comme suit :

Reste au fond capital placé chez	
M. Ziegler	4,646 fr. .. rp.
Dans la caisse du secrétariat général	60 » 28 »
Dans celle des archives à Berne	82 » 5 »
Ensemble (*)	4,788 fr. 33 rp.
Ainsi il y a une diminution du capital	
en caisse, sur celui de l'année précé-	
dente, de	3,342 fr. 42 rp.
Balance ci-dessus	8,130 fr. 75 rp.

Mais il est à observer que cette diminution du capital en caisse doit avoir augmenté par le *capital matériel*, dont on ne rend pas compte.

La passation proposée est sanctionnée avec expression de remerciement, et avec invitation au Secrétariat général d'avoir égard à la clause tendant à faire entrer dans les comptes l'état du matériel de la Société.

8. M. le Prof. Schinz ayant fait l'observation qu'il devait y avoir un déficit dans la caisse de feu M. Ott, de Berne,

(*) Ce solde de compte a dû subir une diminution, suivant des rectifications complémentaires, envoyées au Comité central par M. Otto Wertmüller, mais qui, étant arrivées trop tard, n'ont pas pu être prises en considération dans cette session.

ancien archiviste de la Société, M. L. R. de Fellenberg donne à ce sujet quelques explications, desquelles il résulte que M. Ott a remis, avec le compte précédent, un solde de 17 fr. 40 rp., mais qui se trouve réduit à 7 fr. 30 rp., et qu'il ne peut expliquer dès-lors sur quoi peut se baser la somme de 82 fr. 5 rp. portée au compte de l'archiviste par M. Escher de la Linth, fin Décembre 1839. — Là-dessus M. Em. de Fellenberg, de Hofwyl, déclare que la section de Berne couvrira le déficit, si, après dues recherches, il est constaté.

9. M. Coulon, de Neuchâtel, éditeur des mémoires de la Société, demande un nouveau crédit de 1,600 fr., pour en continuer la publication. Ce crédit lui est accordé.

10. M. le Président annonce que le Comité central ayant reçu la demande de présenter trois membres honoraires, a dû suspendre la proposition à faire pour leur admission, eu égard au dispositif précis de l'art. 5 des statuts, qui porte que « l'on ne pourra recevoir comme membres étrangers ou honoraires que des hommes qui aient rendu des services à la Suisse ou à l'histoire naturelle suisse. » Le Comité général soumet la question, s'il ne conviendrait pas d'apporter quelque adoucissement à cette disposition trop absolue, et qui ôterait à la Société le droit de s'agréger, comme membres honoraires, les savans étrangers les plus distingués.

M. le Prof. de Candolle, père, après avoir exposé les motifs qui doivent engager à modifier la disposition dont il s'agit, propose que l'assemblée introduise dans cet article une alternative en décidant : « que l'on ne pourra recevoir comme membres honoraires que des savans étrangers d'un mérite éminent, ou qui auraient rendu des services à la Suisse ou à l'histoire naturelle suisse. » Cette proposition est accueillie sans opposition.

11. M. le Président donne ensuite connaissance d'une

proposition de M. le D. Rahn-Escher, de Zurich, comme président du Comité central des sciences médicales; proposition qui a pour but de supprimer ce Comité siégeant à Zurich, et qui a d'ailleurs fini ses trois ans; attendu que cette institution, établie par une décision de la session de Neuchâtel, n'a pas produit de résultats, et que l'on ne peut en attendre de réels, que lorsque des sections médicales auront été convenablement organisées dans les cantons.

Sur l'observation faite par M. le Président, que les résolutions que l'on sera dans le cas de prendre, concernant le crétinisme, pourraient être un motif de conserver encore ce comité, il est décidé que, au lieu de le supprimer, on se borne pour le moment à suspendre son action.

12. M. le Président exprime le regret de ne pas voir M. le Prof. B. Studer dans l'assemblée, pour profiter de ses lumières, comme aussi pour s'informer auprès de lui sur ce qui concerne les travaux topographiques auxquels la Société est intéressée. A cette occasion M. Lardy informe l'assemblée que le travail de la 17^{me} feuille est avancé, que les opérations se poursuivent avec activité, et qu'il a lieu d'espérer que la publication de cette feuille pourra avoir lieu dans un petit nombre d'années.

13. M. le Président ayant demandé des nouvelles de l'herbier de la Suisse, M. le Conseiller Schneider apprend à l'assemblée que M. le Prof. Wydler, d'Aarau, président de la commission établie à ce sujet, a quitté la Suisse, et propose pour le remplacer M. Guthnick, pharmacien à Berne. L'assemblée agréée avec plaisir cette proposition, et M. Guthnick y donne son assentiment. (*)

14. M. L. R. de Fellenberg, en faisant connaître le besoin

(*) Le Président, qui était intentionné de prendre des renseignements sur le comité central d'agriculture à Berne, a été obligé, faute de temps, de passer cet article.

de layettes pour les archives de la Société, demande un crédit de 50 fr. Il est accordé.

15. M. le Président fait l'indication des dons offerts à la Société, pour lesquels des remerciemens sont votés aux donateurs. (La liste suivra).

16. Parmi ces dons se trouve un beau mémoire concernant les insectes nuisibles aux vignes du canton de Vaud. Il est accompagné de figures colorées d'une fort belle exécution, dont M. Alexis Forel est l'auteur. La commission de la section vaudoise, qui s'est occupée de ce travail, désire qu'il soit inséré dans nos Mémoires. L'assemblée arrête son envoi au comité des publications, et il est remis entre les mains de M. L. Coulon, l'un des membres de ce comité.

La Société étant invitée à se transporter au Burgerwald, la séance est levée, et la réunion des sections n'a pas lieu.

